

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 2025 –  
Reçu en préfecture le 14/02/2025  
Publié le  
ID : 033-213301518-20250207-2025\_02\_04-DE

**DELIBERATION n° 2025-02-04**

Nbre de Conseillers en exercice 15  
Présents 10  
Votants 10

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTION  
**D.S.I.L.** ECLAIRAGE PUBLIC – SALLE  
DES FETES

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 février, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **03 février 2025**

**PRESENTS** : Jean-François JOYÉ, Claudine HÉRAUD, Franck CHASSIN, Benoit VIAUD, Virginie FAURE, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Thierry COURJAUD, Jean-Michel PICQ, Jean-Pierre GENAIN.

**ABSENTS-EXCUSES** : Jean-Marie HÉRAUD, Patrice SOPENA, Laurent QUÉRION, Dominique DIDIER, Bernard ARDOIN,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Claudine HÉRAUD

Monsieur le Maire informe que l'éclairage public joue un rôle primordial dans la sécurité des personnes et des biens, particulièrement la nuit. Le parking de la salle des fêtes souffre d'un éclairage insuffisant. Il est donc nécessaire de remplacer 4 points lumineux de la salle des fêtes. Afin de financer ces travaux, la commune sollicite une aide financière auprès de la DSIL. Le coût total prévisionnel (HT) est de **12 600,00 €**. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

|                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| * subvention DETR                 | 4 410,00 € soit 35 % |
| * subvention DSIL                 | 1 260,00 € soit 10 % |
| * S.I. Electrification du Blayais | 4 410,00 € soit 35 % |
| * autofinancement                 | 2 520,00 €           |

**Coût total prévisionnel HT : 12 600,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Adopte les modalités de financement
- ✓ Approuve le plan de financement
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la DSIL à hauteur de **10 %** du montant HT.
- ✓ Donne plein pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à ces travaux,
- ✓ les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 11/02/2025

Affiché le : **14 FEV. 2025**

Transmis au représentant de l'état : **14 FEV. 2025**

Le Maire  
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance  
Claudine HÉRAUD



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250207-2025\_02\_04-DE

